

REGAIN : la REnGAINe

Sommaire

Réorganisation DSI/DATSI : lancement en mars 2026	1
DISU : projet PHARE Evolution du processus de production et de livraison des ordinateurs en France.....	2
Budget Activités Sociales et Culturelles : enfin voté	2
La déclaration préalable de la CFE-CGC Orange au CSE	3
En marge du CSE – vos droits : votre assistance juridique.....	3

Réorganisation DSI/DATSI : lancement en mars 2026

Le dossier

La DATSI créée en octobre 2024 à la DSI vise à optimiser la performance, la sécurité et la gouvernance du SI en simplifiant l'organisation.

Actuellement composée de 11 départements dispersés, la nouvelle structure proposera 7 départements, dont deux nouveaux : POP (Pilotage, Outils, Proximité) et PACTE (Performance, Amélioration Continue, Transformation et Expérience utilisateurs).

L'objectif avancé par la direction est d'améliorer la lisibilité, réduire les redondances, renforcer l'autonomie des équipes et clarifier les responsabilités.

La transition respectera la localisation des salariés et maintiendra les missions actuelles, avec un transfert progressif des pôles.

Environ 98 salariés seront concernés, avec peu de changements de missions ou de sites, mais certains rôles évolueront. Un plan d'accompagnement sera déployé pour faciliter la transition.

La mise en œuvre est prévue pour mars 2026.

Analyse de la CFE-CGC Orange

Ce projet de restructuration doit être mené avec prudence et vigilance, en veillant à respecter les droits et le bien-être des salariés.

La réduction du nombre de départements et la création de nouveaux pôles pourraient entraîner une perte de proximité managériale, susceptible d'affecter la cohésion des équipes.

Nous demandons à la direction d'assurer une information claire et transparente concernant l'avenir des métiers, la pérennité de la nouvelle organisation, ainsi que les évolutions prévues à moyen terme pour chaque salarié dans ce nouveau cadre.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place des actions de prévention et un suivi rigoureux des effectifs, afin d'anticiper et de limiter la surcharge de travail des salariés restants, à la suite des nombreux départs envisagés.

Enfin, cette nouvelle réorganisation, qui succède à une précédente récente, suscite des inquiétudes et un sentiment de perte de sens, notamment en raison de la priorité donnée par l'entreprise à la réduction massive des effectifs.

DISU : projet PHARE Evolution du processus de production et de livraison des ordinateurs en France

Le dossier

Le projet Phare s'inscrit dans la continuité des réflexions et expérimentations menées depuis 2023 sur l'évolution des métiers et des processus de la DISU (Direction de l'Infogérance et du Service aux Utilisateurs) d'Orange. Il fait suite au programme Colibri (segmentation des offres de services aux utilisateurs) et au projet d'évolution de l'assistance à distance dans le cadre de MP2O (Modernisation des Processus de l'Offre Ordinateur).

Le projet Phare prévoit la centralisation de la configuration des ordinateurs sur 5 points de productions nationaux en arrêtant la production locale sur 40 sites régionaux, le colis postage généralisé vers les utilisateurs, le renforcement affiché du réseau d'Espaces Service sur les principaux bassins de vie, la création du métier de spécialiste matériel, l'optimisation des flux logistiques. Les TSP hors campus doivent rejoindre un Espace Service ou quitter leur métier.

Rappelons que la DISU quitte la DTOF au 1er mars (REGAIN) et rejoint la DO (Direction des Opérations). Les élus se prononcent donc sur un dossier qui, aussitôt après, quittera le périmètre social du CSE ; et la CSSCT DISU sera présidée par un directeur fraîchement nommé.

Analyse de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange interpelle la direction sur le manque d'accompagnement des salariés de la DISU, techniciens comme managers, directement concernés par le projet.

Nous soulignons la délégation croissante aux utilisateurs de la gestion de leur poste de travail, c'est-à-dire 100% des personnels du groupe en France tandis qu'ils devront garantir un travail bien fait : leur manager devra-t-il pallier les failles de la DISU en sus d'assurer déjà bien des missions pour compenser les transformations et réorganisations successives ? Quelles seront les conditions de travail des salariés hors campus qui ne verront plus de TSP ? La fermeture d'Espaces services est déjà à l'étude.

Nous signalons un effet pervers des sondages : si le service est dégradé après le projet Phare, le mécontentement des utilisateurs sera traduit par des avis négatifs qui pourraient être utilisés contre les salariés de la DISU.

Enfin, nous déplorons le manque d'informations économiques sur la performance attendue de ce projet ainsi que sur son réel impact environnemental.

Budget Activités Sociales et Culturelles : enfin voté

Le dossier

Ce nouveau budget ASC présenté au CSE DTSI est enfin approuvé.

Cette 3e version présente une augmentation d'un million d'euros du budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC). 870 K€ (seulement !) seront redistribués aux salariés, sous forme d'une revalorisation du pack liberté :

- ♦ 100 € des QF 1 à 4
- ♦ 50 € pour les QF de 5 à 14.

Une prestation supplémentaire pour les personnes en situation de handicap a enfin été rétablie, indépendamment du Pack Liberté, en réponse à la demande de la CFE-CGC qui avait été exprimée depuis plus d'un an.

L'ouverture des ASC est prévue au plus tôt dans la deuxième quinzaine de mars, certaines modalités de prestations restant à définir ou à finaliser.

Position de la CFE-CGC Orange

Si nous saluons une avancée sur le budget obtenue grâce à notre vigilance, le compte n'y est toujours pas.

La CFE-CGC Orange n'a donc pas pris part au vote de ce budget, contrairement à la communication faite sur le sujet par le CSE DTSI.

Nous continuons de siéger avec deux objectifs clairs :

- Contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés en transformant chaque euro de la subvention Orange en prestations simples, concrètes et accessibles à tous,
- Mettre en place le Tableau Magique pour une gestion simplifiée des ASC et une redistribution transparente et plus généreuse.

Consultez nos communications à ce sujet : [janvier 2026](#) et [février 2026](#).

La déclaration préalable de la CFE-CGC Orange au CSE

En d'autres temps certains hommes de tout horizon, de tout milieu social, ont rêvé de liberté, d'égalité de fraternité ! Ils pensaient pour tous et non contre certains !

Ils ont ainsi construit le plus beau, même imparfait, des systèmes politique, qui aujourd'hui fait rêver tant de peuples asservis !

[...] La démocratie fait de nous des êtres qui consentent et s'accordent sur le principe que des lois communes s'appliquent à tous. Ces lois évoluent toujours sous la pression de l'opinion et sont l'expression de la volonté générale, comme inscrit dans l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Systématiquement se pose à chaque projet législatif la question de la moralité.

Pré existent les droits naturels et imprescriptibles de l'homme rappelés dans cette Déclaration Des Droits de l'Homme et du citoyen qui nous obligent, nous élus, aujourd'hui tout autant qu'avant parce que chacun ici à titre personnel concourt à cet exercice magnifique, exigeant, de la représentation de l'autre, des autres.

Peut-être est-il utile de rappeler en ces lieux que la constitution de 1946 dans son préambule et en son article 6 (autre art 6) rappelle clairement que « tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. » C'est dire notre responsabilité à nous tous qui sommes ici.

Est-ce que nous, chacun d'entre nous, élus, nous avons bien présent à l'esprit que nous défendons d'abord les droits et les intérêts des salariés et que nous sommes investis de cette mission parce que nous sommes dans un système démocratique ?

La démocratie est bien plus qu'un mot. Ce sont nos actions au quotidien, des plus petites aux plus importantes, qui la renforcent ou l'affaiblissent, qui la grandissent ou l'abîment !

Le règlement intérieur du CSEE DTSI doit être l'expression de la volonté générale, de l'ensemble des élus qui vont s'atteler avec facilité ou difficulté à son élaboration,

Il est bien plus qu'un simple document.

Il est le mode de fonctionnement d'une instance démocratique.

Il est, et il permet l'exercice plein et entier de notre mission de représentant

A ce titre il ne peut être délégué. Son élaboration ne peut être confiée à quelques-uns, quels qu'ils soient. Encore moins à des techniciens du droit, car l'esprit du texte dépasse la lettre de la loi.

Notre responsabilité est de l'établir de la façon la plus collective possible, toutes OS confondues, afin qu'il soit à l'image que nous nous en faisons.

Il sera à l'image de l'idée que nous nous faisons de la démocratie.

En marge du CSE – vos droits : votre assistance juridique

Chaque personnel de l'établissement social DTSI (soit de la DSI et de la DTOF dont la DISU) bénéficie en 2026 des Activités Sociales et Culturelles du CSE DTSI.

Dans ce cadre, chaque personnel a accès à une assistance juridique (droit de la famille, pénal, consommation, ...) via le CSE DTSI : **JDS Avocats**



MERCI DE PRÉCISER IMPÉRATIVEMENT :

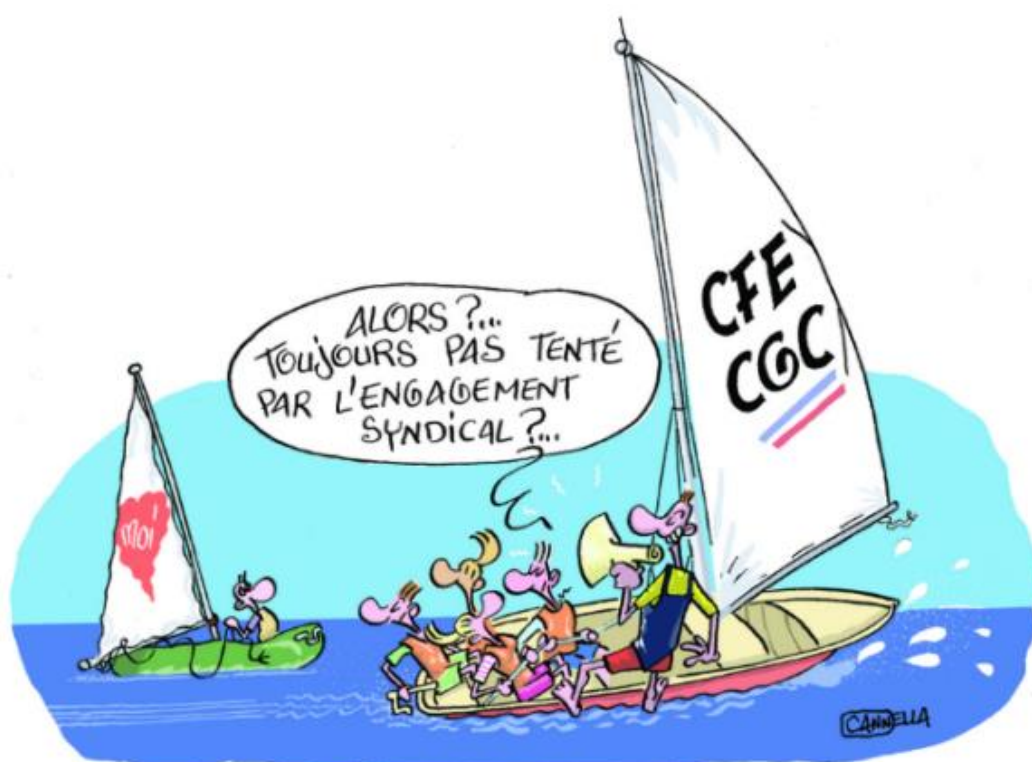
- Cette référence : DTSI ORANGE CSEE (JDS05404)
- un numéro de téléphone (portable de préférence) pour être joint rapidement
- l'objet de la demande et le degré d'urgence



Prochaines « heures du mois » de mars 2026 par Teams à 11 h :

[Vendredi 13 mars 2026 – Mercredi 18 mars 2026](#)

Les Procès-Verbaux sont consultables sur le site du CSE DTSI dans la rubrique La Vie du CSE.



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !

Accès rapides vers :

- Les PV du CSE : bit.ly/dtsi_CFE-CGC
- Nos publications : www.cfecgc-orange.org
- L'abonnement à nos infos : bit.ly/abtCFE-CGC
- Tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECGC

